

Commune de FORMERIE

Révision du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de FORMERIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application d'un arrêté n°32 pris par la commune de FORMERIE en date du 08 août 2022, une enquête publique est ouverte en vue d'informer le public et à recueillir ses observations sur le projet de zonage des eaux pluviales ainsi que sur les règles techniques qu'il est proposé d'appliquer pour le service public d'assainissement sur le territoire communal.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de FORMERIE pendant la période du 12 septembre 2022 au 12 octobre 2022 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la ville <http://www.formerie.fr/eaueassainissement/>.

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- Soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de FORMERIE
- Soit par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de FORMERIE, avant la clôture de l'enquête
- Soit par courriel, eau.formerie.60@orange.fr
- Soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de FORMERIE :
 - Lundi 12 septembre 2022 de 9h à 12h
 - Vendredi 23 septembre 2022 de 15h à 18h
 - Mercredi 12 octobre 2022 de 15h à 18h.

Par décision du 1^{er} juillet 2022 de Madame La Présidente du Tribunal Administratif d'AMIENS, Monsieur Christophe de PONTON d'AMECOURT est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de FORMERIE le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Madame La Préfète de l'Oise et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif.

A l'issue de l'instruction, la commune se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de FORMERIE tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Mairie de FORMERIE – 6 rue Georges Clémenceau 60220 FORMERIE

eau.formerie.60@orange.fr ou par téléphone au 03 44 04 54 76

Le Maire, William BOUS